

d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

## LE CABINET

### REMANIEMENTS MINISTÉRIELS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est coutumier d'annoncer les changements exigés dans le cabinet par des démissions et les vacances qui s'ensuivent. Il n'est pas nécessaire que le Gouvernement explique les raisons qui motivent le passage d'un ministre d'un ministère à un autre. Je crois utile, cependant, d'indiquer les changements survenus au sein du cabinet depuis la dernière session. Mon collègue, le très honorable M. St-Laurent, a abandonné le portefeuille de la Justice pour devenir secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, poste que je remplissais depuis dix-neuf ans. Le très honorable M. Ilsley, après avoir été ministre des Finances pendant plusieurs années, a succédé à M. St-Laurent au poste de ministre de la Justice. L'honorable Douglas C. Abbott reçoit le portefeuille des Finances, après avoir cédé la direction de la Défense nationale à l'honorable Brooke Claxton. L'honorable Paul Martin, qui était secrétaire d'Etat, remplace ce dernier à la tête du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable Colin Gibson, civeant ministre de la Défense nationale pour l'Air, devient secrétaire d'Etat.

## TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ALLEMAGNE

### QUESTION DE LA PARTICIPATION DU CANADA À SA RÉDACTION—DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les honorables députés s'intéressent vivement, j'en suis sûr, aux questions posées par la participation du Canada à la rédaction du traité de paix avec l'Allemagne, et ils désirent connaître le plus tôt possible où en sont les choses à cet égard. Mon collègue, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a suivi attentivement toutes les phases de la question depuis qu'elle a surgi et, avec la permission de la Chambre, peut-être ferait-il bien de formuler immédiatement une déclaration à ce sujet. A la fin de cette déclaration, à moins qu'on ait d'autres questions à soulever, j'entends proposer l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. L.-S. St-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures):

Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines, le Gouvernement étudie sérieusement la question de la participation du Canada au règlement de la paix avec l'Allemagne. Il s'agit surtout, pour le moment, de notre réponse à l'invitation que nous ont faite les suppléants spéciaux du Conseil des ministres des Affaires étrangères de nous présenter devant cet organisme, au cours des séances qu'il tient à Londres, afin d'y exposer les vues du Gouvernement canadien.

En abordant ce sujet, le Gouvernement canadien s'est efforcé d'éviter toute démarche susceptible d'entraver ou de retarder l'élaboration des traités de paix. Au contraire, nous avons exprimé nos vues en des termes qui nous semblent raisonnables et pratiques. Tout en exposant les doutes que nous inspiraient les méthodes projetées, nous avons indiqué d'autres façons pratiques de procéder.

Vers la mi-décembre, le Gouvernement a appris que le Conseil des ministres des Affaires étrangères, réuni à New-York, avait chargé des suppléants spéciaux d'entreprendre des travaux préliminaires en vue de la rédaction du traité de paix avec l'Allemagne. A cet égard, on nous avait donné à entendre que les pays alliés ayant pris une part active à la guerre contre l'Allemagne pourraient exposer aux suppléants leur opinion sur le règlement du problème allemand, et pourraient également discuter de la manière de procéder en vue de la rédaction du traité de paix avec l'Allemagne. Il a semblé au Gouvernement que le rôle qu'on réservait au Canada dans l'élaboration de ce traité de paix ne serait pas suffisant et pourrait fort bien être encore moins satisfaisant que celui qu'il a joué lors des négociations concernant le règlement de la paix avec l'Italie.

En raison de ces craintes, on a songé à d'autres moyens qui permettraient au Canada et aux autres pays alliés de s'associer de façon plus satisfaisante au Conseil des ministres des Affaires étrangères dans l'élaboration du règlement de la paix. En décembre et au début de janvier, nous avons formulé certaines propositions que nous avons ensuite discutées officieusement avec les représentants d'autres gouvernements. Le Gouvernement se trouvait à un désavantage, au cours de ces pourparlers, parce qu'il n'avait pas encore été invité à comparaître devant les suppléants spéciaux et qu'il n'avait pas été avisé des moyens qui nous permettraient de faire connaître nos vues.

L'invitation à soumettre aux suppléants spéciaux nos vues sur le règlement du problème allemand a été communiquée à l'ambassade canadienne à Washington le samedi 4 janvier, un peu plus d'une semaine avant la date où nous fûmes priés de formuler nos observations